



Inspecteur d'équipement de protection contre les chutes

Durée (6 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu des lois, règlements et normes sur la santé et sécurité au travail, les équipements doivent être inspectés annuellement.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Découvrir les différents types d'équipements de protection ;
- ✓ Fournir quelques notions relatives à la démarche pour les mettre en application ;
- ✓ Connaître et comprendre les responsabilités légales de l'employeur et des travailleurs ;
- ✓ Rigueur d'inspection ;
- ✓ Reconnaître les différents éléments qui constituent un équipement.

ACTIVITÉS

- ✓ Présentation du contenu : démonstrations, témoignages.
- ✓ Interaction des participants : discussions, échanges en petits et grands groupes.
- ✓ Exercices pratiques : travail en équipe, simulations.

CONTENU

- ✓ Méthodes d'inspection
- ✓ Responsabilités légales ;
- ✓ Différents équipements ;
- ✓ Éléments à inspecter ;
- ✓ Recommandation du fabricant ;

RÈGLEMENTATION

- ✓ Loi sur la santé et la sécurité au travail (L.R.Q., c. S-2.1)
- ✓ Règlement sur la santé et la sécurité au travail (c. S-2.1.r.19.01)

PRIX

- ✓ 1 150 \$ pour 5 participants
- ✓ 75 \$ additionnel par personne supplémentaire